

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une unité de remplissage

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LUBRIZOL FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

5 4 2 0 7 0 9 5 8 0 0 0 2 1

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Site existant Seveso Seuil haut et IED. Augmentation de capacité de la rubrique 1434 qui reste au régime de la Déclaration L'extension ne dépasse pas en elle-même un seuil A/E ou IED et ne fait pas entrer l'établissement dans le champ d'application des directives Seveso ou IED.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher inférieure à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Deux lignes seront mises en place pour le remplissage de produits issus des unités de fabrication du site. L'unité permettra le remplissage de conditionnés non fusibles métalliques. Cette unité permettra de conditionner 240 000 fûts, IBC ou tonnelets par an en moyenne, soit environ 46 000 t de produits conditionnés.

Ce projet ne prévoit pas de stockage sur site de conditionnés non fusibles (fûts, IBC ou tonnelets) après remplissage.

L'unité sera située à l'emplacement de l'ancienne unité Ca8 et de la rue 3.

Un permis de construire est prévu dans le cadre de ce projet. Ce projet impliquera la construction d'un bâtiment (D4), d'une zone de dépotage camion, d'une zone de stockage des palettes vides, d'une unité de traitement des événements, d'un local technique ainsi que des voiries et espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

Le marché des additifs ne permet pas de livrer tous les clients en vrac : certains clients demandent des livraisons de quantités plus réduites. Le remplissage des produits est donc indispensable aux activités de Lubrizol.

Depuis le redémarrage, les produits ne sont plus enfûtés ni stockés sur site. Ils sont expédiés en vrac vers des plateformes externes pour conditionnement (6 prestataires) puis acheminés vers des plateformes de stockage.

La réalisation de l'étape de remplissage au sein de l'établissement de Rouen permet donc de simplifier grandement la logistique des conditionnés.

De plus, le remplissage sur site permet à Lubrizol de maîtriser les conditions opératoires liées à ces activités (traitement des effluents, gestion des lavages notamment, meilleure connaissance des produits et des exigences de manipulation, par exemple produits thermosensibles, etc.). Le remplissage sur site permet ainsi de mieux maîtriser la qualité des produits et de réduire le nombre de produits conditionnés non-conformes par rapport à l'utilisation de prestataires externes et donc le trafic associé au renvoi des produits.

Le projet permettra également d'améliorer la satisfaction client en termes de disponibilité des conditionnés non fusibles : en moyenne, 25 jours sont nécessaires entre la commande et la livraison au client dans le mode de fonctionnement actuel contre 17 après mise en place de l'unité de remplissage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux relatifs au projet en question se décomposeront selon le phasage suivant :

- Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux enterrés (incendie, assainissement, ligne HT...)
- Terrassement : mise à niveau de la plateforme, décaissement, remblais ; réalisation des fondations profondes
- Construction du bâtiment : dallage, murs coupe-feu, charpente, couverture
- Tuyauteries (process, incendie)
- Électricité : création d'un local technique, câblages, ...
- Installations des équipements : équipements de remplissage et équipements divers (palettisation, cerclage, niveleurs de quais, ...)
- Voiries : création des enrobés, caniveaux, gestion des eaux pluviales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lignes de remplissage seront situées dans le futur bâtiment D4. Le projet prévoit également des installations complémentaires nécessaires au transfert des produits et au fonctionnement de l'unité. Il y aura 2 pistes de remplissage. Les produits fabriqués sur site pourront être conditionnés soit à partir des unités de fabrication lorsque des lignes de transfert sont existantes soit via des camions citernes ou ISO-containers. Dans le bâtiment D4, seront présents environ 43 tonnes de produit.

Les conditionnés non fusibles étant déchargés manuellement, un convoyeur télescopique sera installé afin d'aider à la manutention des conditionnés non fusibles vides. La cadence sera d'environ 700 conditionnés (ex. fût) non fusibles vides par jour. Après déchargement, les conditionnés non fusibles vides seront envoyés vers un stockeur dynamique sur 2 niveaux à l'aide de convoyeurs motorisés. Seuls des conditionnés non fusibles métalliques vides pourront être stockés.

Les conditionnés non fusibles seront appelés pour remplissage via un automate ou via un pupitre de commande et envoyés automatiquement vers les pistes de remplissage à l'aide de convoyeurs motorisés. Si le stockeur dynamique est indisponible, les conditionnés non fusibles seront transférés via un système de convoyeur bypass qui sera alimenté manuellement.

En sortie de remplissage, les conditionnés non fusibles seront dirigés vers un palettiseur qui permettra le chargement des conditionnés non fusibles pleins sur palette. Les mouvements de palettes vides seront assurés par des chariots élévateurs. Les conditionnés non fusibles seront ensuite envoyés vers une cercluse pour un cerclage vertical et un cerclage horizontal. Ce cerclage permet d'éviter que les conditionnés non fusibles ne bougent lors du transport.

Finalement, les conditionnés non fusibles pleins seront chargés en camion et évacués du site dans un délai maximum de 16 heures après la fin du chargement. Ils seront acheminés vers des sociétés de prestation logistique spécialisées, vers les clients de LUBRIZOL ou affiliés LUBRIZOL. Les quantités globales de stockage sur le site ne seront pas modifiées par le projet d'atelier de remplissage (pour rappel, il n'y aura pas de stockage de produits dans le bâtiment D4).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un Porter à Connaissance.

Un permis de construire sera également déposé dans le cadre du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bâtiment D4	
• Surface :	1 360 m ²
• Hauteur moyenne :	6,80m
• Hauteur des murs coupe-feu :	9,80m
• Dimensions :	34x40m
Surface de voiries	5300 m ²
Surface imperméabilisée	7500 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

25 quai de France
76100 ROUEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 03' 36" 02 Lat. 49° 26' 11" 88

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'usine LUBRIZOL de Rouen est un site de production d'additifs pour lubrifiants, carburants et combustibles utilisés dans de nombreux domaines tels que l'automobile, l'aviation, les transports ferroviaires, la marine ou les équipements industriels.

Ces activités sont autorisées par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2020.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) la plus proche du site est à 1,9 km à l'ouest du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "LE COTEAU D'HÉNOUVILLE ET LA FORÊT DE ROUMARE"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à environ 15 km au sud-ouest du projet. Il s'agit de la zone n°FR3800903 "Cavités Des Roques À La Londe"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande se situe à environ 1,3 km à l'ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté Urbaine de Rouen a été approuvé par le Conseil communautaire en décembre 2012.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de protection aux abords d'un monument historique la plus proche est la zone n°1906271820 "Eglise Saint-Antoine de Padoue". Le projet de l'unité de remplissage est situé à plus de 200m de cette zone de protection.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide d'importance internationale (site Ramsar) la plus proche est située à environ 30 km à l'ouest du projet. Il s'agit du site FR7200045 "Marais Vernier Et Vallée De La Risle". Il n'est pas situé dans une zone humide recensée dans un inventaire terrain ou Réglementaire ni dans un milieu prédisposé à la présence de ZH. Le projet sera implanté sur une zone déjà aménagée, à l'emplacement d'une ancienne unité de l'établissement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Rouen et Petit Quevilly sont concernées par le PPRN Vallée de la Seine - Boucle de Rouen approuvée le 20 avril 2009. Le site Lubrizol et le terrain concerné par le projet en particulier n'est pas concerné par une zone d'aléa ou des prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation. ((PPRI) Vallée de la Seine - Boucle de Rouen)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fiche BASOL 760206 : LUBRIZOL FRANCE. Des travaux d'excavation seront réalisés en application de l'arrêté préfectoral du 18 août 2021.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme tout le bassin de la Seine Normande, le projet est situé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de périmètre de protection de captage d'eau potable sur les communes de Rouen et Petit Quevilly.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est le Château de Montigny, à environ 5 km au nord-ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site n°FR2300123 "Boucles de la Seine Aval", à environ 4,8 km du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site n°2618 "La vallée de la Seine - Boucle de Roumare", à environ 1,8 km du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'utilisation d'eau de process dans le cadre du projet. Les besoins en eau correspondent uniquement aux besoins des sanitaires et d'entretien des espaces extérieurs. La quantité globale d'eau au niveau du site ne sera pas modifiée par le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun pompage des eaux souterraines n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'emplacement d'une ancienne unité du site, les mouvements de terres en phase travaux seront minimales.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du bâtiment D4 et des différentes infrastructures, notamment voiries, nécessiteront l'utilisation de matériaux de construction tels que du béton, des métaux (ferraille, ...), du bitumes et équipements divers utilisant des ressources du sol et du sous-sol pour leur fabrication.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera implanté sur un terrain déjà aménagé, à l'emplacement d'une ancienne unité de l'usine. L'emprise du projet est déjà imperméabilisée (voiries et dalle béton). Il s'agit d'espaces fortement anthropisés qui présentent une biodiversité très faible à l'état initial. Cependant, il convient de noter que 3 types de goélands, espèces protégées, ont été identifiés sur le site. Les actions actuelles en place sur le site seront maintenues afin de limiter l'installation des goélands nicheurs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité immédiate d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site n°FR2300123 "Boucles de la Seine Aval", à environ 4,8 km du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé dans aucune zone d'inventaire du patrimoine naturel, aucun périmètre de protection d'un monument historique, site classé, site inscrit. Il n'engendrera pas d'utilisation importante de la ressource en eau (absence de pompage, d'eaux de process, ...).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'intérieur de l'emprise de l'usine Lubrizol de Rouen, à l'emplacement d'une ancienne unité. L'emprise du projet est déjà imperméabilisée (voiries et dalle béton). Cette emprise n'est pas un espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement fait l'objet d'un PPRT (approuvé le 31 mars 2014). Le projet ne modifie pas les enjeux du PPRT en vigueur. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques le plus proche de l'usine Lubrizol est le PPRT de la ZIP Petit et Grand Quevilly. Le site de Lubrizol n'est pas impacté par le zonage de ce PPRT. Les établissements industriels à proximité du site ont été recensés. En l'état actuel des informations, aucun effet domino externe n'est identifié sur les installations Lubrizol.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que les communes de Rouen et Petit Quevilly soient concernées par un PPRI, le projet ne se situe pas en zone inondable ou soumise à prescriptions particulières. Il est situé en zone d'aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles et n'est pas concerné par une zone d'aléa ou des prescriptions particulières liées au Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas d'eaux de process. Les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'internalisation des activités de remplissage dans l'usine Lubrizol de Rouen supprimera une partie importante des transferts routiers vers nos prestataires. Selon nos estimations, le bilan kilométrique annuel sera réduit de 80%, soit une économie d'environ 950.000 km parcourus par des poids-lourds chaque année. Les poids-lourds liés à l'unité de remplissage seront amenés à circuler (trafic externe Lubrizol) entre 6h et 20h.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de remplissage auront lieu dans un bâtiment fermé. Une campagne de mesures acoustiques sera réalisée 6 mois après la mise en service de l'unité afin de vérifier l'absence d'impact de l'unité sur l'environnement sonore du site.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effluents gazeux du processus de remplissage seront canalisés et traités dans l'unité de traitement des événements au charbon actif. Ce traitement permet de limiter fortement les odeurs.</p> <p>Ainsi, en fonctionnement normal des installations, aucune nuisance olfactive ne sera générée par les activités de remplissage.</p> <p>En cas de défaillance du système de captation, l'unité sera mise à l'arrêt le temps de la résolution du problème.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités de remplissage ne sont pas susceptibles d'être à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les projecteurs extérieurs seront dirigés vers le bas. Cependant, il n'y aura pas de poste de travail en extérieur, l'éclairage sera donc uniquement lié aux circulations. Pour des raisons de sûreté, il n'est pas envisagé de mettre en place des éclairages sur détection de présence.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera à l'origine d'un rejet canalisé dans l'air : les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront cartésisés et traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées. Le système de traitement de l'air de la salle de contrôle rejettera de l'air non pollué.</p> <p>Le projet entraînera également des émissions diffuses liées au trafic de camions.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment D4 et la zone de dépotage seront sur rétention</p> <p>Les quais extérieurs et voiries seront drainés et reliés à la fosse de relevage A5 qui est équipée de pompes de relevage dirigeant l'effluent vers la fosse de traitement du site (API). elles sont coupés en cas d'incident. Les eaux pluviales de toiture (non polluées) seront évacuées vers le milieu naturel (rejet en Seine).</p> <p>Le contrôle des effluents sera réalisé semestriellement (1ère année) puis annuellement.</p> <p>Aucun rejet aqueux (eaux superficielle ou nappe) n'est prévu .</p> <p>Aucun pompage des eaux souterraines n'est prévu .</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas d'eaux de process.</p> <p>Les effluents gazeux en provenance des événements de l'unité seront cartésisés et traités par une unité de traitement au charbon actif avant rejet à l'atmosphère. Les valeurs limites applicables (arrêté du 2 février 1998) seront respectées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets seront notamment générés au niveau des opérations de remplissage (gattes de récupérations, aspirateur à produits, pots de décompression) , lors des opérations de lavage (huile de rinçage recyclée en interne ou revalorisée en externe) et au niveau de l'unité de traitement des événements (charbons actifs).</p> <p>Les autres déchets générés seront les chiffons souillés et résidus de nettoyage, déchets d'étiquetage et déchets d'emballage. Ils seront envoyés en destruction via les filières de destruction adéquates.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de protection du patrimoine ou dans une zone à forte sensibilité paysagère. Le terrain concerné par le projet est déjà aménagé (ancienne unité Ca8).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet est déjà aménagé (ancienne unité Ca8). Le projet n'engendre aucune modification de l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/> il n'y a pas, à la date de dépôt du présent dossier, de projets soumis à études d'impact sur les communes de Rouen ou de Petit Quevilly.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit une insertion paysagère : zone végétalisée plantée de buissons et arbustes entre l'unité de remplissage et les limites de propriété Est. La couleur du bâtiment a été choisie pour s'intégrer à l'environnement avoisinant (même couleur que le bâtiment des chaudières).

Les actions actuelles en place sur le site de Lubrizol seront maintenues afin de limiter l'installation des goélands nicheurs : comptage annuel par un ornithologue suivi éventuellement d'un plan d'action spécifique en fonction des conclusions de cet expert. Préalablement à toute opération, Lubrizol France s'engage à assurer le suivi par le groupe ornithologique normand de toute présence de nid, d'œufs ou d'oisillons sur le site.

Une installation de traitement des événements sera mise en place et dimensionnée afin de respecter les valeurs limites définies dans l'arrêté ministériel du 2 février 1998.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne rentre pas dans les critères d'une évaluation environnementale systématique pas de dépassement de seuil IED ou SEVESO (le projet ne dépasse pas en lui-même un seuil A ou E de la nomenclature des ICPE).

Par ailleurs, le projet ne sera pas à l'origine de rejet d'eaux de process et les nuisances (bruit, lumière) seront très limitées. Les effluents gazeux seront traités au charbon actif afin de respecter les valeurs limites d'émission en vigueur. Il n'y aura pas d'impact sur les paysages ni sur la faune et la flore. Les quantités de déchets seront limitées.

Lubrizol estime donc que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Rouen

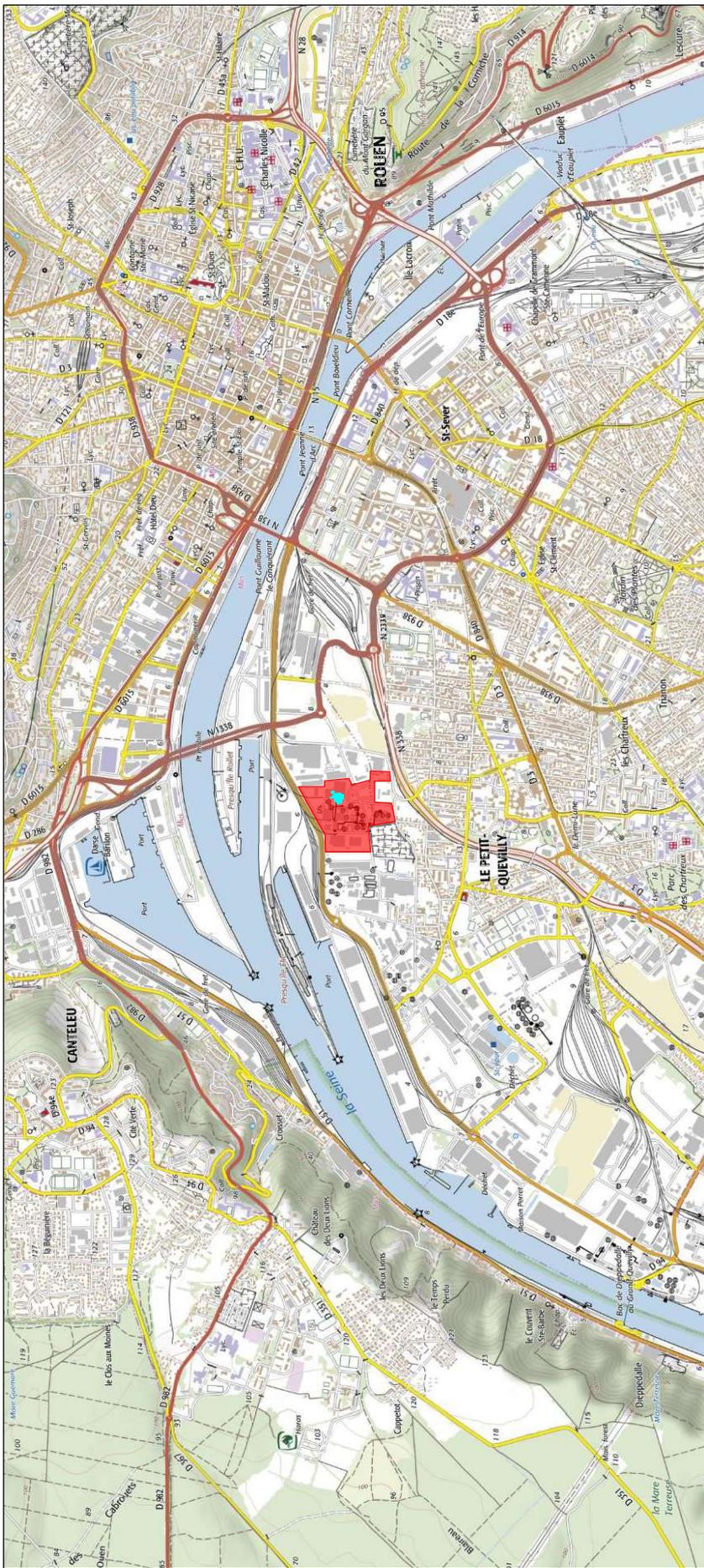
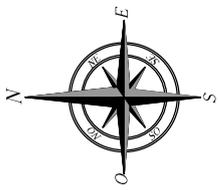
le, 06 décembre 2021

Signature

SRIGT

PLAN DE SITUATION PROJET CARTE IGN

ECHELLE : 1/25000

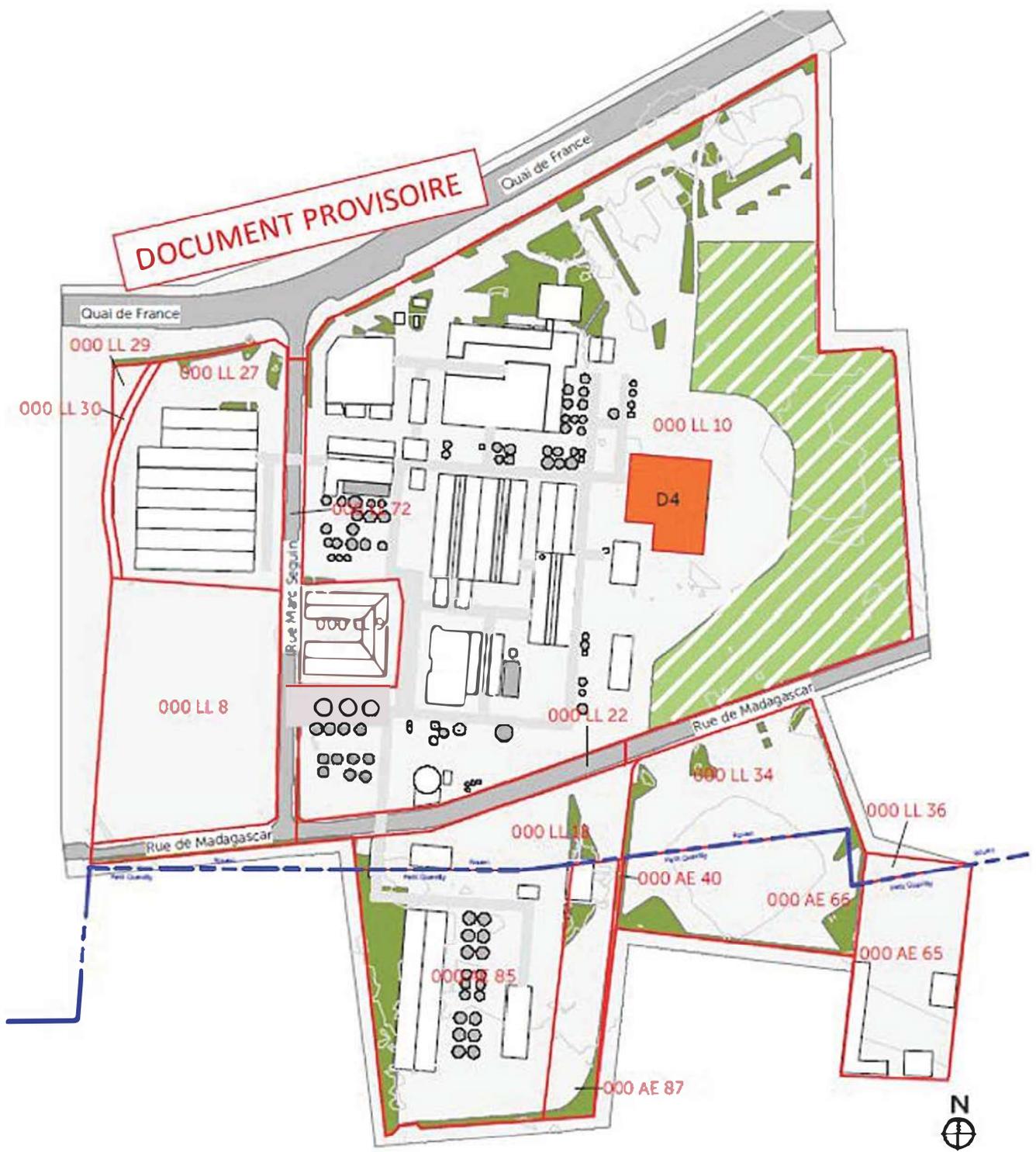


LEGENDE :

■ : USINE LUBRIZOL ROUEN

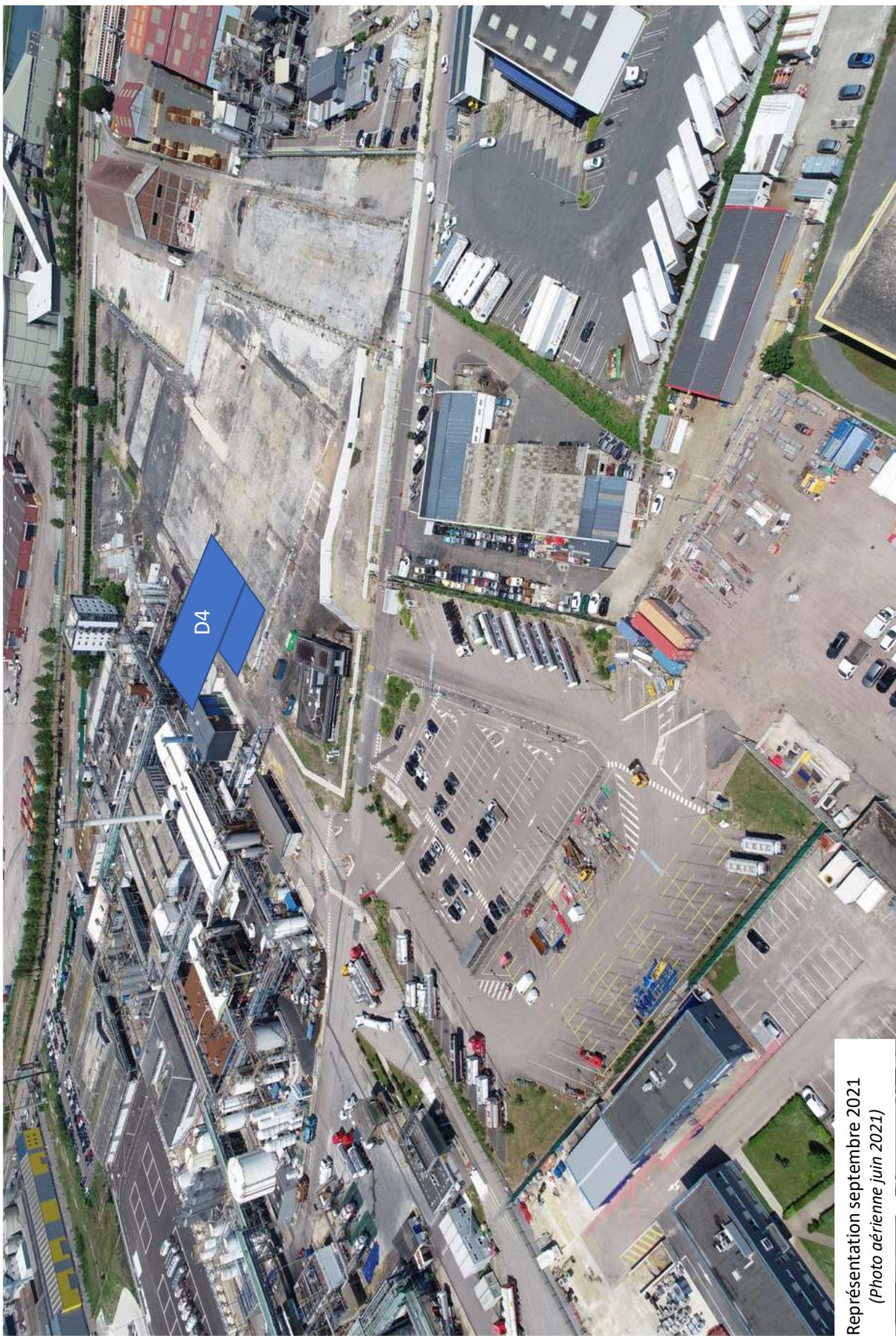
■ : UNITE CONDITIONNEMENT

2		14/12/20	MISE A JOUR SUIVANT COMMENTAIRES CLIENT	ABO	QGR	FBD	Affaire N° : RTG 567	LUBRIZOL		ARTELIA		Lubrizonl		N° : RTG567-ART-RO-PJT-0102		Rév. 2	
1		17/11/20	MISE A JOUR SUIVANT CHANGEMENT DE SCOPE	JLT	QGR	FBD		PROJET CONDITIONNEMENT ROUEN									
0		16/10/20	EMISSION ORIGINALE	JLT	QGR	FBD	Ref. Client : RO 3498	PLAN DE SITUATION PROJET									
INDICE	DATE	DESIGNATION	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	Echelle : 1/25000 ème	A3										
EMISSIONS																	

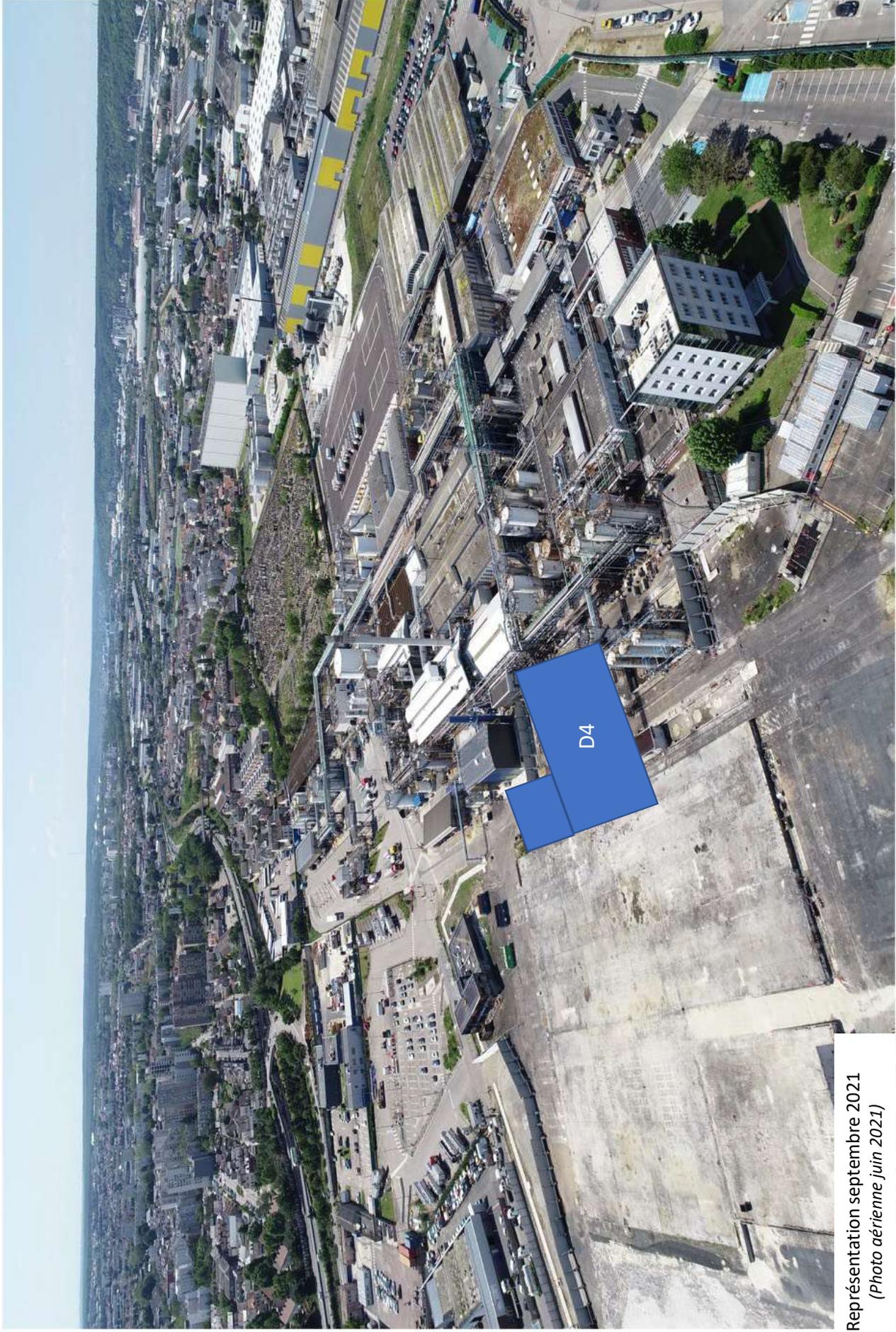


DOCUMENT PROVISOIRE

Situation cadastre
1 : 2500



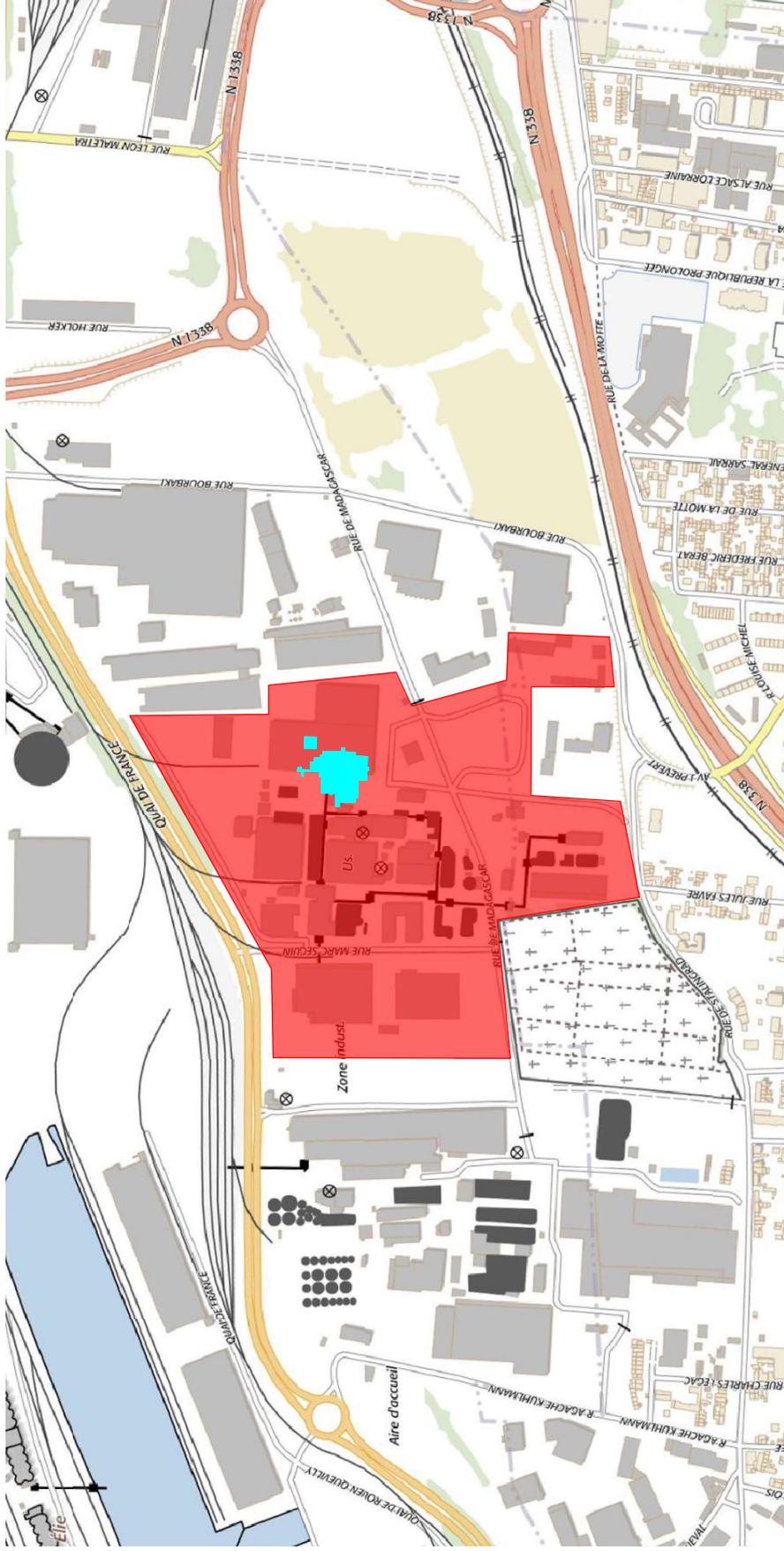
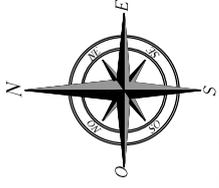
Représentation septembre 2021
(Photo aérienne juin 2021)



Représentation septembre 2021
(Photo aérienne juin 2021)

**PLAN DE SITUATION PROJET
CARTE IGN**

ECHELLE : 1/5000



LEGENDE :

■ : USINE LUBRIZOL ROUEN

■ : UNITE CONDITIONNEMENT

ARTELIA		LUBRIZOL		PROJET CONDITIONNEMENT		Lubrizonl	
N° : RTG567-ART-RO-PJT-0104		PLAN DE SITUATION PROJET ROUEN		Rég. Client : RO 3498		Rég. 0	
Affaire N° : RTG 567		Emission Originaire		Echelle : 1/5000 ème		A3	
20/01/21		DESIGNATION		VERIFIE PAR		APPROUVE PAR	
INDICE		DATE		DESSINE PAR		JLT	
		EMISSIONS		OCR		FBD	

DIRECTIVE HABITATS n°FR2300123 - Boudes de la Seine Aval

DIRECTIVE OISEAUX n°FR2310044 - Estuaire et marais de la Basse Seine

Lubrizon

DIRECTIVE HABITATS n°FR2300124 - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien

DIRECTIVE HABITATS n°FR2300123 - Boudes de la Seine Aval

DIRECTIVE HABITATS n°FR2300124 - Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien

DIRECTIVE HABITATS n°FR2302006 - Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime



<p>ATELIER DES ANGES ARCHITECTURE & URBANISME</p> <p>77 rue de Valenciennes 75013 PARIS +33 (0)1 55 11 20 19 www.anges-urbanisme.com</p>	<p>ESPACE LIBRE PROJET & REALISATION</p> <p>77 rue de Valenciennes 75013 PARIS +33 (0)1 55 11 20 19 www.espace-libre.fr</p>	<p>Lubrizon</p> <p>Nouvelle unité de remplissage et espaces verts</p> <p>Lubrizon France 77 rue de Valenciennes 75013 Paris CS 32 57 14 00 jean.lubrizon@lubrizon.com</p>	<p>ESCO Le site</p> <p>ESCO 02</p> <p>ECH 11-1000 DATE 11/03/2024 AFFAIRE 21-ROU-023</p>
---	--	--	--